

Centre Historique : Opération de Revitalisation Urbaine et Sociale (CHORUS) - Présentation du projet - Encaissement des financements accordés par l'Union Européenne dans le cadre du programme Projets Pilotes Urbains

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 13 mars 1995, le Conseil Municipal m'avait autorisé à présenter à l'Union Européenne un dossier relatif au projet de revitalisation du centre-ville, en vue d'obtenir son soutien financier.

En mai 1996, après un important travail d'élaboration associant la Ville et de nombreux partenaires : Etat, Région, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers du Doubs, SEDD et SAIEMB, le dossier CHORUS a été transmis à la Commission Européenne, en réponse à l'appel à propositions Projets Pilotes Urbains (PPU), programme dont l'objet est de soutenir les projets urbains innovants.

Le 14 juillet écoulé, M. LANDABURU, Directeur Général de la Section Politique Régionale et Cohésion de la Commission Européenne m'a informé que le dossier CHORUS avait été retenu par l'Union Européenne. Parmi les 500 villes européennes candidates, 26 ont été retenues dont deux en France, la seconde étant Bordeaux.

Besançon figure parmi des villes aussi prestigieuses qu'Athènes, Bruxelles, Berlin, Naples ou Milan.

I - Contenu du projet CHORUS

Le projet CHORUS concerne la gestion du mouvement général, que l'on constate dans de nombreuses villes, de perte de vitalité économique des centres anciens et consiste à apporter des réponses au paradoxe de la centralité que le document transmis à l'Union Européenne formule ainsi :

«Faciliter l'accès du plus grand nombre à ce qui doit rester le lieu majeur de citoyenneté et de convivialité, le centre-ville, tout en décongestionnant les rues pour favoriser l'activité commerciale et la qualité de vie des résidents et des visiteurs».

Dans ce contexte, CHORUS propose de répondre à un triple enjeu :

- interrompre le mouvement général de sclérose des centres villes, qui touche la Boucle,
- prendre appui sur les forces vives présentes dans l'hypercentre,
- renforcer le rayonnement du Centre-Ville sur l'agglomération et la Région Franche-Comté.

Les partenaires du développement de Besançon se sont donc fixé comme objectifs :

- de faire du centre le lieu de la Citoyenneté, de la Culture et du Commerce de qualité, un lieu attractif et ouvert aux flux extérieurs,

- de jouer la carte du développement coordonné des fonctions commerciales, culturelles et touristiques dans l'intérêt de l'emploi.

Un programme de quatre actions a été élaboré :

Le réaménagement du secteur du marché (Projet «Marché - Beaux-Arts»)

Il s'agit du projet récemment adopté par le Conseil Municipal dont je vous rappelle les composantes :

- le traitement de la place de la Révolution en espace piétonnier,

- le traitement des rues adjacentes Goudimel, Courbet et Paris en espaces piétonniers de liaison entre la place et le futur équipement,

- la construction d'un nouvel équipement sur le site de l'îlot Paris. Cet équipement commercial sera destiné à abriter deux fonctions majeures et traditionnelles du centre-ville :

* le futur grand marché couvert de Besançon,

* un équipement cinématographique.

Le chemin des sens et de la création artisanale

Partant de la présence d'un potentiel humain riche, les artisans et commerçants, qui possèdent un savoir-faire à valoriser, et de la qualité du Centre ancien, un double objectif a été recherché :

- maintenir et développer l'emploi et l'activité dans l'artisanat et dynamiser ainsi le centre-ville de Besançon,

- organiser la continuité entre le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, le Musée du Temps et les Musées de la Citadelle en proposant des circuits pédestres originaux s'appuyant sur l'artisanat.

Pour apporter une réponse à cet objectif, la démarche suivante a été proposée à la Communauté Européenne :

- associer dans un cheminement touristique et piétonnier de centre-ville, le patrimoine et les hommes,

- concevoir des produits complets associant un événement culturel et les artisans dont l'activité est en rapport avec l'événement (Luthiers et Festival de Musique par exemple),

- labelliser les artisans respectant une charte de l'accueil.

Le Musée du Temps

Plusieurs raisons ont prévalu pour proposer ce projet :

- il permet un véritable travail sur le patrimoine architectural (le Palais Granvelle), industriel et économique (l'activité horlogère) et intellectuel.

- il s'appuie sur un domaine proche des Bisontins : l'horlogerie.

- il s'inscrit spatialement dans un espace culturel comprenant le Kursaal, l'Opéra-Théâtre Municipal, la Faculté des Lettres.

- il sera un pivot de l'activité touristique de la Ville, du Département et de la Région.

Le soutien communautaire portera sur l'aménagement du Musée et notamment dans le cadre de la première tranche de travaux :

- la restauration du bâtiment,

- la mise en conformité de l'édifice avec la sécurité et les dispositions permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite,

- les travaux propres à la muséographie.

La revitalisation du quartier Saint-Jean

L'évolution récente de la distribution de détail a considérablement entamé la cohérence et l'attrait du tissu commercial de ce quartier.

Trois motivations sous-tendent les actions à mettre en oeuvre :

- lutter contre une désertification économique du site,
- favoriser l'éclosion d'activités nouvelles,
- harmoniser Métiers de l'Art / Métiers d'Artisans et Patrimoine.

A la phase d'étude et de prospection, succédera la mise en oeuvre de deux types d'actions : implantations d'activités et qualification du quartier.

II - Calendrier et Budget

La subvention accordée par l'Union Européenne au titre du FEDER s'élève à 3 168 093 Ecus (soit 21 149 745 FF, valeur juillet 1997) correspondant à 22,2 % d'une dépense éligible de 14 271 850 Ecus (95 276 872 FF).

Il convient de souligner que parmi les 26 villes retenues, le montant de la subvention accordée à Besançon est le plus important.

Ce total éligible se décompose de la manière suivante :

Actions	Montant éligible		%
	ECU	Francs	
Réaménagement secteur du Marché	7 451 531	49 745 377,74	52,21
Chemin des sens et de la création artisanale	253 566	1 692 771,12	1,78
Musée du Temps	5 400 000	36 049 644,00	37,84
Revitalisation quartier St-Jean	988 957	6 602 138,48	6,93
Management du projet*	35 608	237 714,02	0,25
Suivi et évaluation du projet	16 060	107 214,31	0,11
Information et communication	126 128	842 012,87	0,88
TOTAL	14 271 850	95 276 872,54	100,00

* Le management du projet correspond au coût du fonctionnaire municipal particulièrement chargé du dossier (25 % de son temps de travail sur la durée de celui-ci).

La Commission impose de respecter strictement la ventilation des dépenses par nature telle que ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant éligible		%
	ECU	Francs	
TOUTES ACTIONS			
1. Frais d'études et d'expertise	76 930	513 573,91	0,54
2. Personnel	736 108	4 914 153,95	5,16
3. Frais de déplacement et de séjours	8 000	53 406,88	0,06
4. Frais généraux	5 000	33 379,30	0,04
5. Promotion et publications	517 062	3 451 833,52	3,62
6. Frais de réunions, conférences et séminaires	12 000	80 110,32	0,08
7. Dépenses d'équipement	1 229 565	8 208 403,80	8,62
8. Infrastructures, travaux de construction et d'aménagement de bâtiments	11 641 531	77 717 231,14	81,57
9. Autres à préciser	45 654	304 779,71	0,32
TOTAL	14 271 850	95 276 872,54	100,00

Cette subvention sera versée par la Commission selon le principe suivant :

- un premier acompte de 40 % à la signature du contrat,
- un second acompte de 40 % après engagement de 20 % des dépenses,
- le solde après achèvement du projet.

La Commission Européenne précise que les dépenses relatives au projet devront impérativement être engagées avant le 30 décembre 1999.

III - Modalités de mise en oeuvre du projet

Conformément aux exigences de la Commission, la mise en oeuvre de CHORUS devra prendre en compte les dimensions suivantes :

- *un suivi partenarial* : le projet de revitalisation du Centre-Ville implique la mobilisation des partenaires concernés ; aussi un groupe de pilotage, placé sous ma présidence et associant les représentants des organismes ayant participé à l'élaboration de CHORUS devra être constitué rapidement.

Il est à noter que ce partenariat est bien effectif puisque Etat, Région en particulier, mais également les chambres consulaires, apportent des cofinancements importants aux actions CHORUS.

- *l'évaluation* : afin de pouvoir mesurer l'intérêt et l'efficacité de son programme Projets Pilotes Urbains, la Commission Européenne (DG XVI) demande aux villes retenues (26 en Europe) de faire procéder par un organisme extérieur à une évaluation du projet avant, pendant et après sa mise en oeuvre.

- *l'information et la communication* : elles devront permettre d'assurer la transférabilité du projet pilote mis en oeuvre à Besançon pour la redynamisation du centre-ville. Une part non négligeable du budget de CHORUS devra être réservée aux dépenses de communication.

Compte tenu des éléments ci-dessus exposés, le Conseil Municipal est invité à m'autoriser à :

- encaisser la subvention européenne de 3 168 093 Ecus,

- inscrire au budget supplémentaire des exercices concernés les acomptes sur subvention en recettes aux chapitres 90.653/ 1327.xxxxx et 92.653/7477.xxxxx et leurs réaffectations en dépenses.

Le versement du premier acompte s'élève à 1 267 237 Ecus, soit environ 8 459 898 FF,

- prévoir aux budgets correspondants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

«M. LE MAIRE : Je crois que c'est une opération qui est menée depuis un certain temps, la responsabilité en incombant à l'Adjoint à l'urbanisme et aux services compétents. Daniel ANTONY peut nous résumer ce qu'il a dit récemment dans sa conférence de presse uniquement concernant le projet CHORUS.

M. ANTONY : Je dirai seulement très rapidement, Monsieur le Maire, trois choses. On a réussi à obtenir cette aide européenne parce qu'on y a cru et parce qu'on y a travaillé et je voudrais remercier tous ceux qui se sont attelés à ce travail dans les services et dans les différentes collectivités.

Le deuxième point, c'est précisément ce partenariat qui nous a permis d'aboutir ; unis, nous sommes plus forts.

Le troisième point, nous avons développé une réflexion autour de l'idée de capitale régionale, c'est devenu incantatoire, tout le monde ici tient à défendre la capitale régionale, nous voulons pour celle-ci des équipements dignes de son rang.

Et le dernier point, c'est que l'Europe a reconnu la validité, l'intérêt de nos projets. C'est donc un label pour les opérations que la Ville a lancées.

Je remercie encore une fois tous ceux qui, parmi les services de la Région, de la Chambre de Commerce, de la Chambre de Métiers, de la Ville, des associations de commerçants ont travaillé avec nous.

M. LE MAIRE : C'est dommage que vous n'ayez pas pu mettre le Palais de Justice dans le projet CHORUS, on aurait peut-être eu... Je plaisantais !

M. DUVERGET : Etant donné le sujet pour la Ville de Besançon et le sujet pour la Ville de Bordeaux, on peut espérer un nouvel axe transversal d'intérêt entre Robert SCHWINT et Alain JUPPE.

M. LE MAIRE : Je vous ai dit que je connais peu Alain JUPPE. Il paraît que c'est un brave homme, mais si ces deux projets ont été retenus, ce n'est pas parce qu'il y avait SCHWINT à Besançon et JUPPE à Bordeaux. Je crois que c'est parce que les projets en valaient le coup. Sur 500 projets pour l'Europe, 26 simplement retenus, 2 en France : Bordeaux et Besançon. C'est la preuve de la solidité de ce dossier dont vient de reparler Daniel ANTONY.

M. DUVERGET : Par contre sur les nouveaux devoirs qu'ont les collectivités, donc la Ville de Besançon par rapport à ce dossier, Bruxelles qui a donc donné 20/20 au projet présenté par la Ville de Besançon a une exigence fondamentale pour l'avenir. Cette exigence c'est celle des échéanciers. Nous savons que là-dessus Bruxelles est intraitable, c'est-à-dire que si la consommation financière n'est pas réglée selon les directives de Bruxelles, l'argent ne peut pas par un tour de passe-passe ou de magie, être porté sur un exercice suivant comme on peut le faire dans les relations entre ville et région. L'argent s'en va, il quitte Besançon, il quitte la Franche-Comté, il quitte la France, il va ailleurs.

C'est un élément extrêmement sérieux. Je prends par exemple le dossier du Musée du Temps et notamment en ce qui concerne l'aspect muséographique où Région, Direction Régionale des Affaires Culturelles et Ville de Besançon sont associées. Il y a par rapport au premier dossier de présentation des échéances supplémentaires qui ont été demandées. Et donc il s'agit d'être particulièrement vigilant dans ce domaine-là. Ces échéances qui étaient, je le rappelle, sur le plan du financement de la muséographie arrêtées en 1997 à 7 MF, en 1998 à 12 MF et en 1999 à 6 MF, ces échéances sont déjà décalées. Alors, allez-vous respecter un calendrier et quel est le calendrier imposé actuellement par Bruxelles ?

M. BONNET : Monsieur le Maire, je voudrais déjà saluer la qualité du document de travail qui nous a été remis, qui en plus fait appel à notre histoire et les Bisontins sont toujours très sensibles à cela.

J'ai une petite remarque critique : sur un plan où apparaissait un certain nombre de capitales, Strasbourg a été oubliée et j'ai trouvé que c'était un peu dommage.

M. ANTONY : Mais la décision a été prise à Bruxelles.

M. BONNET : Oui, mais on sait que récemment, les parlementaires européens français, toutes tendances confondues, se sont encore battus pour garder un peu de services de la Communauté Européenne à Strasbourg. C'était une petite remarque.

J'ai lu qu'il fallait permettre une activité économique plus intense, réactiver le dynamisme économique. Nous, on a toujours tendance à penser que la meilleure façon d'avoir un dynamisme économique c'est d'imposer le moins possible et j'en profite pour signaler qu'aujourd'hui les Echos nous donnent dans un état des impôts locaux une place peu enviable de numéro 2 en matière d'augmentation des impôts locaux.

Je rappelle aussi qu'on a évoqué tout à l'heure une taxe de séjour que certains d'entre nous n'ont pas votée et qui n'était pas forcément le meilleur moyen de dynamiser le tourisme local.

J'ai lu également, c'est très ponctuel, qu'il fallait tirer parti du tunnel et je voudrais savoir en quoi cela consiste, hormis d'éviter l'excès de véhicules au sein de la Boucle, ce qui est le cas, que peut-on faire d'autre pour tirer parti du tunnel ?

Ensuite, je voudrais revenir sur le quatrième point. Je ne veux pas m'éterniser sur la Place du Marché. On a déjà eu l'occasion d'en débattre et le groupe dont je fais partie s'est abstenu très régulièrement, regrettant l'absence d'un projet en matière de stationnement suffisant, et je signale d'ailleurs que CHORUS évoque les problèmes de stationnement du centre-ville de façon tout à fait objective, et que la dimension culturelle soit un peu oubliée. Le cinéma est le seul élément qui ait une prétention culturelle.

On regrette que le Musée ne soit pas servi autant qu'il aurait pu l'être par ce projet. Mais c'est un problème qui dépasse même vos choix car je suis surpris, et encore que lorsqu'on voit cette place on n'est pas étonné, du fait qu'il n'y avait pas de commerce à vocation culturelle Place du Marché. Donc c'est quand même toute une culture de la ville qui est en cause et que va-t-on amener sur le plan culturel au-delà du cinéma ?

Je voudrais saluer le choix qui est fait de donner aux artisans un rôle d'ambassadeurs du goût bisontin. Je voudrais réaffirmer mon soutien et mon intérêt au Musée du Temps et je voudrais terminer sur Saint-Jean pour rappeler que la Bannière de Rivotte avait souhaité en relais déjà de demandes dans le passé pouvoir disposer dans ce quartier d'un marché centré sur l'art et l'artisanat et cela irait dans le sens du projet.

J'ai vu donc que parmi les projets à court terme il était question d'un atelier de moulages, de parkings. Je voudrais avoir plus d'éléments sur les autres projets et sur des projets de parkings. Il y a aussi dans le quartier pour beaucoup un souci de voir disparaître les places de parkings telles qu'elles existent actuellement Place Victor Hugo. Je voudrais savoir ce qu'il en est actuellement des projets de la ville pour cela et je voudrais enfin savoir dans quelles mesures les résidents et les professionnels du quartier seront associés à la démarche dans la mesure où des inquiétudes se font sentir.

M. LE MAIRE : Monsieur BONNET, une remarque d'ensemble : il est très difficile de vous suivre parce que vos propos, par exemple sur CHORUS, sont de la «bouillie de chat». Vous mélangez la Place Victor Hugo avec la culture Place du Marché, etc. il faudra vous relire et j'attends la publication du bulletin officiel.

Vous faites des remarques intéressantes, des critiques agréables, j'en conçois mais on n'arrive pas à vous suivre dans les propos que vous tenez. Personnellement je ne peux pas vous répondre sur grand chose sinon que lorsqu'il s'agit de voter des dépenses supplémentaires, vous n'êtes pas d'accord ou vous vous abstenez, alors cela c'est aussi très facile, c'est en général ce que fait d'ailleurs l'opposition. C'est très facile de critiquer la hausse des impôts en disant on a mis 4,8 % de plus sur le taux, en même temps d'ailleurs qu'on mettait 5 % d'abattement à la base supplémentaires, ce qui fait que le produit de la base par le nouveau taux avec + 4,8 % correspond à 2 % à peu près d'augmentation sur la taxe d'habitation. Cela, on ne le dit pas. Dire qu'on arrive tout près de 5 % simplement sur l'augmentation du taux n'est pas la réalité des choses. On comparera des feuilles d'impôts, des taxes d'habitation d'une année sur l'autre et vous verrez qu'il n'y aura pas 4,8 % puisqu'il y a l'abattement à la base qui joue sur le calcul.

Vous parlez donc de cela puis du stationnement Place Victor Hugo, etc. Je ne vous ai pas suivi, alors je vais peut-être demander à Daniel ANTONY qui a l'esprit sans doute plus jeune que le mien, de bien vouloir répondre dans la mesure du possible à vos questions.

M. ANTONY : Je répondrai déjà à Jean-Claude DUVERGET : l'échéancier de CHORUS s'étend du 1^{er} juillet 1997 au 31 décembre 1999. Et je voudrais le rassurer, il y a un groupe de pilotage qui s'est mis en place pour lancer CHORUS, s'est étoffé pour un suivi mensuel et même peut-être plus serré que cela, de cette opération. Nous n'allons pas laisser passer l'occasion de cueillir 21 MF. C'est un groupe de pilotage doublé d'un comité de techniciens qui va travailler ; le Secrétaire Général et moi-même allons assurer ce suivi.

Pour essayer de répondre à M. BONNET, l'allusion au tunnel trouve sa réponse dans le document qu'il a trouvé intéressant puisqu'environ 20 000 voitures passent aujourd'hui dans le tunnel sous la Citadelle, c'est donc 20 000 voitures de moins qui passent dans les rues au pied de la Citadelle. Cela va permettre la reconquête de ces rues et c'est explicité dans le rapport. Nous allons essayer d'y développer de l'artisanat d'art en faisant venir des artisans, des artistes, des bouquinistes, des commerces propres à animer de façon culturelle et touristique ces rues qui présentent un patrimoine architectural de qualité. Nous avons des projets solides, chiffrés, nous allons très vite nous mettre au travail.

En ce qui concerne l'allusion à la culture qui manquerait sur la Place du Marché, je voudrais seulement souligner la présence d'un Musée des Beaux-Arts, d'un Conservatoire de Musique, la présidence de l'Université, c'est quand même aussi de la culture et puis Monsieur le Maire si vous le permettez, je voudrais lever un petit voile.

On a beaucoup critiqué le manque de réflexion lié à une extension possible du Musée des Beaux-Arts. Je l'ai dit, je le répète, ce n'était pas dans le programme qui m'était assigné pour le marché couvert et je sais que l'Adjoint ROIGNOT a entrepris une opération d'optimisation de la gestion du volume intérieur du Musée des Beaux-Arts. Néanmoins parce que nous sommes prévoyants, nous avons un bâtiment, c'est-à-dire le bâtiment que nous allons construire, qui présente trois niveaux : au rez-de-chaussée une brasserie et 2 000 m² de marché couvert, à l'étage un multiplex de cinémas dont certains disent que c'est un cinéma à l'américaine. Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour dire qu'il y a ici un partenaire qui joue ses propres fonds, un exploitant qui n'est pas subventionné par l'Europe comme je l'ai lu récemment, et puis il y a un troisième étage, ce sont des combles. Ces combles sont aménageables, elles présentent une surface de 850 à 1 000 m².

Dans un mandat ultérieur, nous aurons tout loisir, si cela s'avère nécessaire, de prévoir une extension possible du Musée des Beaux-Arts par une simple passerelle aérienne. Donc nous sommes prévoyants, nous pensons culture, nous pensons commerce et nous pensons stationnement puisque je pense que le prochain Conseil Municipal verra à son ordre du jour le lancement de l'opération extension du parking des Remparts Dérasés.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur l'Adjoint, vous êtes excellent.

M. PINARD : Sur ce projet, on ne peut pas traiter d'un centre-ville, d'un coeur de ville sans prendre en compte les artères qui l'irriguent, qui en permettent l'approche et notre ville dispose d'un site exceptionnel. Le revers de la médaille c'est la difficulté de la desserte au point de vue des voies de communication et l'asphyxie qui peut en résulter.

Le hasard a voulu que j'aie ces temps-ci en Champagne-Ardenne. Quand je disais que j'étais de Besançon, il est arrivé fréquemment que mes interlocuteurs évoquent la difficulté à traverser notre ville quand on arrive par Gray ou par Vesoul pour se diriger vers le Haut-Doubs et Lausanne. Entre parenthèses, il faut passer par le centre-ville, par le pont Saint-Pierre et cela a été encore plus compliqué cette année. Cette difficulté est de plus en plus ressentie au fur et à mesure qu'en dehors de la ville, le réseau routier s'améliore. Je pense en particulier à la RN 57 entre Nancy et Besançon et à la liaison entre Besançon et Lausanne.

J'ai bien lu ce matin une page extrêmement intéressante dans le quotidien régional consacrée à Besançon en l'an 2000 mais j'avoue avoir quelque peu sursauté à propos de ce qui a été écrit sur la voie des Mercureaux sous le titre : une rocade attendue. Après avoir alimenté débats, manifestations et polémiques, la voie des Mercureaux s'est désormais imposée comme une évidence, un peu comme le tunnel sous la Citadelle. Son utilité n'est plus contestée par personne. Il ne faut pas avoir la mémoire courte, il ne faut pas faire preuve d'amnésie, personne ne conteste l'utilité est-il écrit mais aucun de ceux qui ont mis des bâtons dans les roues, qui ont multiplié les procédures coûteuses pour retarder, aucun n'a reconnu publiquement avoir nui à l'avancée de ce dossier qui est quand même capital pour notre agglomération.

Je ne fais pas de règlement de compte. Ce n'est pas un problème du passé car nous souffrons de plus en plus et nous souffrirons encore pendant au moins une décennie du retard mis à désenclaver notre ville. C'est tout de même étrange ; pendant des années et des années, manifestations, pétitions, communiqués couvrant les colonnes de la presse et puis tout d'un coup plus rien, le soufflé retombe, les porteurs de pancartes rangent leur matériel, les pétitionnaires rebouchent leurs stylos, circulez -c'est le cas de le dire si tant est qu'on puisse circuler- il n'y a rien à voir. Or cette agitation nous a coûté beaucoup et nous fait la réputation d'une ville repoussoir.

Sur le coût de ces retards, j'ai posé une petite question à la DDE. Suite à la mauvaise volonté d'un maire -que vous connaissez tous- il a fallu refaire l'enquête parcellaire pour le contournement. Combien cela a coûté ? Réponse : le travail supplémentaire pour 7 fonctionnaires des Domaines, de la Préfecture et de la DDE qui ont dû recommencer la procédure. C'est là où la question est actuelle, ce n'est pas un règlement de compte du passé, temps perdu sur le chantier du pont près de Beure sur la RN 83 : 3 à 4 mois, ce qui a tendu les relations sur le chantier entre la DDE et l'entrepreneur, peu d'incidences financières, c'est de l'ordre de 50 000 F.

Mais il y a beaucoup plus grave. J'ai évoqué l'amélioration des voies d'accès à Besançon au Nord qui rend d'autant plus insupportable l'entonnir de la rue de Vesoul mais il y a aussi les remarquables améliorations au Sud dont témoigne la toute dernière, la déviation de Nods. Quand on a pris l'habitude de rouler facilement pratiquement bientôt de Pontarlier au Trou au Loup et qu'on se trouve piégé dans la côte de Morre, comment voulez-vous que psychologiquement on ne soit pas tenté par l'imprudence ?

Et j'ai demandé à voir les statistiques des accidents de la côte de Morre. De 1992 à 1996, la DDE a recensé 20 accidents, 4 tués, 19 blessés graves, 27 blessés légers. Ce sont les statistiques jusqu'en 1996. L'année 1997 n'est pas comprise et on sait qu'elle nous a hélas valu, il y a peu de jours, un nouvel accident mortel d'autant plus déplorable qu'il concerne un bébé de trois mois. Et un de mes collègues du Conseil Général qui n'est pas de mon bord a dit publiquement il y a quelques années que ceux qui ont tout fait pour retarder le contournement portent une lourde responsabilité dans le maintien d'un point noir gravissime.

Au moment où il est de bon ton de tourner la page, d'oublier toute la démagogie, on a tout invoqué pour affoler les populations : ici il a été question des «bombes roulantes», on a invoqué aussi les mânes du Professeur géologue DREYFUS. On a raconté n'importe quoi, que la géologie rendrait les travaux impossibles ou d'un coût pharaonique. On sait maintenant ce qu'il en est de la géologie mais on ne le dit pas et moi je ne peux pas oublier qu'à la tête de la contestation il y avait un Conseiller Général RPR qui a voulu nous imposer là-dessus un référendum. J'ai gardé les articles : «contournement pourquoi pas un référendum, le Conseil Général veut un référendum». Ce n'était pas il y a un siècle, c'était il y a à peine trois ans, quelques mois après que le 22 décembre 1993 au Conseil Général, le Président de cette assemblée qui nous a toujours soutenus dans cette affaire, ait été clair. Je cite le procès-verbal : «Guy et Michel, c'est Guy PICARD, Président de la Commission de la Voirie qui était hostile au projet, Michel vous le connaissez tous, Guy et Michel qui se battent, et il me semble que c'est aussi un peu un combat à retardement pour un autre type de contournement. Il faut que l'on crée le plus rapidement l'irréversible et que l'on démontre que l'on a la volonté de réaliser quelque chose».

C'est trois mois après ce rappel à l'ordre, cette invitation pressante à mettre un terme au combat à retardement, c'est trois mois après qu'on nous a amusés avec ces histoires de référendum. Mais nous ne pouvons pas par un coup de baguette magique, passer cela par profits et pertes car le profit, il a été absolument nul pour la collectivité et même au-delà puisque nous nous sommes trouvés et nous nous trouvons encore dans des situations extrêmement difficiles.

Le grand chantier ouvert n'aura de répercussions positives sur le contournement et la desserte de la ville que dans plusieurs années et pendant ce temps d'une part la congestion va augmenter avec l'accroissement du parc et psychologiquement le sentiment désagréable de perdre du temps dans la traversée de ce verrou que nous formons va lui aussi s'accroître au fur et à mesure que les améliorations substantielles se multiplient étape par étape. Moi je suis sûr que le conducteur qui n'est plus obligé de passer par Nods, ce village dangereux et sinueux et qui arrive dans la côte de Morre, où il «ronge son frein» c'est le cas de le dire en appuyant sur le frein, il doit se dire «mais à Besançon qu'est-ce qu'ils font ?» Parce que s'il est extérieur à la région, il ne voit pas les chantiers en cours : le pont sur la RN 83 ou le tunnel de Fontain. Pendant que nous, nous bouchonnons de plus en plus -parce que je ne sais pas si vous y passez souvent mais je m'aperçois qu'on y bouchonne de plus en plus- en descendant la côte de Morre au droit de la profonde entaille de cette vallée qui s'appelle, je ne sais pas si vous le savez, le ravin de l'enfer, eh bien il y en a qui n'ont pas les mêmes problèmes au droit de la baie des anges parce qu'ils ne connaissent pas les dossiers.

Je ne serai plus jamais candidat à une élection mais j'ai un bon conseil à donner à celles et ceux qui se livreront prochainement à ce genre d'exercice. Il fut un temps où les anti contournements barraient les accès de Besançon pour distribuer leur littérature alarmiste. Il n'y a plus besoin de barrer la côte de Morre, elle est naturellement de plus en plus souvent embouteillée, engorgée. Allez-y, vous ne dérangerez personne, distribuez aux automobilistes la prose de tels de nos collègues, cela les fera patienter et j'en suis sûr réfléchir.

M. LE MAIRE : Nous sommes un peu loin du projet CHORUS (rires).

M. BONNET : Je constate qu'il est facile de s'adresser à quelqu'un qui n'est pas là pour répondre (réactions).

Je voulais dire, moi, pour revenir à CHORUS, qu'apparemment le fil de ma pensée avait été suivi par M. ANTONY, je le remercie de ses réponses. Je rappelle simplement que mon plan était tout simple, il y avait des généralités et les différents points de CHORUS.

M. LE MAIRE : Merci de cette précision.

M. DUVERGET : L'analyse de Joseph PINARD a été partielle par rapport à l'irrigation du centre-ville. Il y a aujourd'hui un article de deux géographes dans l'Est Républicain où Mme Geneviève CHARLES, géographe, exprime une hypothèse qui est de dire : un centre-ville comme celui de Besançon devrait être réservé exclusivement aux piétons. C'est un autre aspect évidemment.

M. LE MAIRE : On voit que c'est un professeur. Elle n'est pas sur le terrain. Je lui donne ma place tout de suite pour traiter de ce problème.

J'aime bien toutes ces réflexions qui viennent de gens qui se penchent sur ces dossiers mais il faut aussi du concret, du quotidien, de la réalité et pas simplement des vœux, etc. Le plus important, c'est de réaliser. Il y a d'ailleurs deux catégories de citoyens : ceux qui construisent, qui travaillent, qui font et ceux qui passent leur temps à contredire, à dénigrer. Nous, nous faisons partie de la première, mais il en faut aussi de la deuxième pour nous indiquer les améliorations à apporter à nos projets».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des différentes commissions concernées et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 30 septembre 1997.